



Récupérer portable confisqué tapage

Par Cr94

Bonjour,

Mon fils majeur s'est fait contrôlé il y a un mois. Il a eu une amende pour "bruits et tapages injurieux".
Le policier lui a pris son téléphone portable sous motif.

Mon fils a été plusieurs fois au commissariat et on lui répond que son téléphone n'y est pas. J'ai moi-même contacté le major du commissariat qui me dit que c'est la juge qui décidera ou non de rendre le portable confisqué. Le portable est confisqué suite à du tapage.

J'ai parcouru les textes et j'ai bien lu que les opj peuvent saisir l'objet de l'infraction, qu'il s'agit d'une peine complémentaire à l'amende forfaitaire. Je tiens à préciser que la police s'est déplacée qu'une seule fois pour procéder au contrôle.

Je souhaiterais récupérer ce téléphone, je continue de payer l'abonnement car il est à mon nom.

Merci de m'indiquer la marche à suivre.

Bien à vous.